



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTARNAUD

Envoyé en préfecture le 20/10/2022

Reçu en préfecture le 20/10/2022

Publié le 20/10/2022

ID : 034-213401631-20221003-DE24SG22N82-DE

SLO

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 03 octobre à 18h30,  
Le Conseil Municipal de Montarnaud s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PUGENS après avoir été convoqué par voie dématérialisée le 29 septembre en vertu de l'alinéa 2 de l'article L2121-17 du CGCT.

**Étaient présents :** Jean-Pierre PUGENS, Pierre CARRIERE, Christine BROCC, Anthony GARCIA, Hélène BONNIER, Simon LAGORCE, Frédérique TUFFERY, Monique TEISSIER, Anne VALOIS, Thierry BAILLY, Xavier SURRIRAY, Gilles HENRY, Guillaume DUBUC, Yoan DE RAMIERI, Laurent ILLUMINATI, Emmanuel FAURE.

**Étaient représentés :** Eric LECROISEY par Emmanuel FAURE, Natacha SALLES par Laurent ILLUMINATI.

**Absents :** Denis TERRAILLON, Fatima HAMDAROU, Valérie BOUYSSOU, Pascale LANTERI, Nicolas CAZENAVE, Nora ABBAOUI, Stéphanie VIALLET, Aurélie DIAZ, François IBANES.

**Secrétaire de séance :** Anne VALOIS

DE24SG22N82

SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL) DU PAYS CŒUR D'HERAULT / ARRET DU SCoT

Mme Frédérique TUFFERY expose au Conseil que, le SYDEL du Pays de l'Hérault a arrêté le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) par délibération du 12 juillet 2022 et sollicite pour avis, les personnes Publiques Associées, dont la commune de Montarnaud.

Au terme de cette consultation, le projet de SCoT sera soumis à enquête publique.

Les grands axes du projet sont :

- Conforter une armature urbaine et les composantes paysagères porteuses de bien-être territorial.
- Dynamiser l'économie territoriale en renforçant les activités productives,
- Protéger un territoire à haute valeur patrimoniale et environnementale,
- Favoriser l'accessibilité et la mobilité durable.

Le projet de SCoT peut être consulté dans son intégralité sur le site internet du Syndicat à l'adresse : <https://www.coeur-herault.fr>

Après avoir ouï l'exposé de Mme Frédérique TUFFERY et en avoir délibéré, **le Conseil décide : D'EMETTRE** un avis favorable au projet de SCoT arrêté par le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

#### VOTE

Nombre de conseillers présents ou représentés : 18

Nombre de votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,



Jean-Pierre PUGENS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Montarnaud dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de la plus tardive des mesures de publicité du présent acte. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois :

- à compter de l'accomplissement de la plus tardive des mesures de publicité du présent acte,
- à compter de la réponse de la Ville de Montarnaud si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).